



Information communale

N°2

Site internet officiel de la Mairie : mairiedecucilly.com

Juin 2022



Modification des règles de publicité des actes à compter du 1er juillet 2022

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, complétée du décret n° 2021-1311

L'ordonnance met fin à l'obligation d'assurer l'affichage ou la publication sur papier de ces actes et en prévoit la publicité sous forme électronique uniquement. À partir du 1er juillet 2022, les actes pris feront l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Modalité de publicité du procès-verbal :
Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Suppression du compte-rendu de séance :
Le compte rendu du conseil municipal sera remplacé par la liste des délibérations examinées (affichée en mairie et sur le site internet).

Mise à disposition de produit raticide en Mairie

Afin de lutter contre la prolifération des rongeurs nuisibles à la santé publique, nous vous informons que la municipalité met gracieusement à disposition du produit raticide pour chaque foyer.

Vous pouvez venir retirer un sachet auprès du secrétariat de mairie.
Tél : 03 44 85 08 03 mairiedecucilly@orange.fr



Route Départementale 935 (rue du Matz)

Travaux d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable

Du 13 juin au 15 décembre 2022

Dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux pluviales, la création de deux bassins d'orage et du renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz, un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 04 février 2022 pour une remise des offres fixée au 07 mars 2022 à 12H00. La consultation comprenait 2 lots : le Lot 1 pour l'assainissement EP - Eau Potable et le Lot 2 pour le contrôle assainissement. Le conseil municipal a attribué le lot 1 « Assainissement EP - Eau Potable » à l'entreprise DEGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNECTANCOURT pour un montant de 897 453,50 € HT et le lot 2 « Contrôle assainissement » à l'entreprise ASUR MESURES ET ANALYSES, 36 rue de Caix, 80170 ROSIERES EN SANTERRE pour un montant de 10 946,50 € HT.

Travaux très attendus, ils débuteront en juin 2022.

La circulation sera interdite rue du Matz, sauf pour les riverains, du 13 juin 2022 au 15 décembre 2022.

Une déviation sera mise en place par la société DEGAUCHY TP en charge des travaux.

Le parking de l'école ne sera plus disponible, en fonction de l'avancement des travaux, vous serez informés des possibilités de stationnement notamment sur l'application mobile PanneauPocket. Téléchargez gratuitement l'application pour recevoir les alertes et les informations de la commune.

Route Départementale 1017 (route de Flandre)

Renouvellement des bordures avant tapis d'enrobés du CD60 sur la route de Flandre

De juillet à août 2022

Le Conseil Départemental de l'Oise a programmé la réfection de la RD 1017 du 15 août 2022 au 16 septembre 2022.

Le renouvellement des bordures sur la route de Flandre engagé par la commune précédera la réfection de voirie en juillet 2022.

L'entreprise EUROVIA a obtenu le marché, pour un montant de 478 390,95€ HT.

Respectez vos voisins

Les travaux de jardinage et/ou de jardinage entraînant des nuisances sonores ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi :
de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Samedi :
De 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés :
De 10h00 à 12h00

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral, les feux sont interdits dans la commune.

Notre commune, nous l'aimons propre !

Déjections canines, crottins, mégots...

Les propriétaires d'animaux ou les personnes qui en ont la garde, doivent ramasser les excréments défectueux par ceux-ci sur l'espace public.

Il est aisément compréhensible que dans la pratique, il n'est pas commode de ramasser le crottin de son cheval pendant la balade, nous ne pouvons que vous conseiller de venir ramasser les déjections après la promenade.

Pour les déjections canines, pensez aux sacs avant la balade !

Ramasser, ce n'est pas s'abaisser, c'est simplement adopter un comportement responsable et civique.

5 minutes pour fumer une cigarette et 12 ans pour que le mégot se décompose !

Le mégot est responsable de pollutions visuelle et environnementale, des substances nocives se libèrent dans les réseaux d'eaux pluviales (Nicotine, phénols et métaux lourds).

Des cendriers urbains sont installés sur la commune, merci de les utiliser !

L'herbe coupée, un poison pour les chevaux !

Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon reprennent du service.

Ne donnez surtout pas l'herbe coupée aux chevaux dans les pâtures, cette pratique qui peut sembler banale peut entraîner des conséquences irréversibles sur les équidés qui ont un système digestif très sensible.

L'herbe coupée très riche en protéines et sucres solubles va provoquer une fermentation excessive au niveau du gros intestin avec comme conséquences possibles : dilatations, déplacements, dérive de flore, diarrhée...

L'herbe coupée doit être déposée en déchetterie.

2023

Recensement de la population

Agents recenseurs : Postes à pourvoir

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle. Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Le recensement concerne tout le monde, c'est un acte civique, obligatoire qui profite à tous. Que vous soyez français ou étranger, résident permanent ou pour la durée de vos études, dès lors que vous êtes en France pour au moins un an, vous êtes concerné par le recensement. C'est grâce à vos réponses que seront élaborées les politiques publiques sur l'offre de logement, les transports, les équipements culturels et sportifs et tous les services du quotidien.

Dans le cadre de l'enquête qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023, la commune propose deux postes d'agents recenseurs, une formation (obligatoire) est prévue courant octobre/novembre 2022.

Vous pouvez adresser votre candidature au coordonnateur communal à la mairie de Cuvilly soit par courrier soit par mail (mairiedecuvilly@orange.fr).



Au cimetière aussi on trie !

Mise en place du tri sélectif dans le cimetière

Le Cimetière de Cuvilly est désormais équipé de poubelles de tri mais également d'un bac à compost.

Les déchets verts :

Les déchets verts sont à déposer directement dans l'emplacement réservé.

Il convient alors de bien séparer les déchets végétaux des pots et autres contenants et de les déposer dans chacun des bacs/lieux affectés à cet usage.

Mélangés aux déchets verts de la commune, ceux-ci seront transformés en compost.

- Végétaux
- Fleurs et feuilles fanées
- Terreau...

Les déchets recyclables :

Les emballages, plastiques et autres papiers seront déposés dans la poubelle mise à disposition.

- emballages,
- plastiques,
- cartons,
- pots en plastique,
- films transparents...

Gravats, terre cuite :

Une poubelle dédiée est également installée.

Les panneaux signalétiques seront installés prochainement.

Fermeture du secrétariat de mairie

Été 2022

Durant les vacances d'été 2022, le secrétariat de la mairie sera fermé du 25 juillet 2022 au 16 août 2022.

Vous pouvez contacter la mairie par mail : mairiedecuvilly@orange.fr

Les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence seront indiquées dans le message de réponse automatique.

Vos démarches d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière simple et plus rapide.

Pour déposer un dossier en ligne, connectez vous au guichet unique à l'adresse suivante :

<https://paysdessources.geosphere.fr/guichet-unique>

ALM Nuisibles
Exterminateur
7j/7
dans l'Oise
Près de chez vous
Basé à Élincourt-Ste-Marguerite

Domaine d'intervention :
Destruction nid de guêpes, frelons européens et asiatiques.
Désinsectisation (cafards, blattes, punaises de lit...)
Dératisation

Nouveauté
Équipé d'un pistolet insecticide pour détruire les nids des frelons asiatiques, etc. jusqu'à 30/40 mètre en hauteur dans les arbres...

Avantage
Plus de frais de location de nacelle.

Pour les particuliers, les professionnels et les collectivités.
NOUS CONTACTER
Grégory BAILLY au 06 11 97 80 26
grego.bailly@gmail.com
<https://alm-nuisibles.business.site/>

IPNS - No wax letter sur la voie publique